



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 29 mars 2006 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames et monsieur les conseiller-ères Denise Laferrière, Richard Côté et Jocelyne Houle formant quorum du comité.

Sont également présentes madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, M^e Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

CE-2006-410

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 22 MARS 2006

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 22 mars 2006 a été déposée aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal tel que soumis.

Adoptée

CE-2006-411

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 11 - 53 732,81 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 11 - 455 056,24 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 10 - 8 032,92 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 8 - 148 261,27 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 11, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 11, la liste des réquisitions numéro 10 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 8 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 11	Pièces de comptes à payer	53 732,81 \$	13 au 17 mars 2006
Liste PD numéro 11	Pièces de comptes à payer	455 056,24 \$	13 au 17 mars 2006
Liste des réquisitions numéro 10	Pièces de comptes à payer	8 032,92 \$	13 au 17 mars 2006
Liste des embauches numéro 8	Embauche de personnel temporaire	148 261,27 \$	6 au 10 mars 2006

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-412 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-10 - 195 217,19 \$ - PÉRIODE DU 9 AU 15 MARS 2006**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-10 d'un montant total de 195 217,19 \$ pour la période du 9 au 15 mars 2006.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-413* **MANDAT AU COMITÉ DES IMMOBILISATIONS, DE LA CIRCULATION ET DU BUDGET**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2005-1659, a créé le Comité des immobilisations, de la circulation et du budget;

CONSIDÉRANT QU'un des mandats du Comité des immobilisations, de la circulation et du budget est la préparation du budget annuel pour recommandation au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE dans un esprit de saine gestion budgétaire, il y a lieu de revoir l'offre de service à tous les quatre ans;

CONSIDÉRANT QUE l'étude se fera dans une perspective de développement durable, tout en tenant compte du plan stratégique de la Ville de Gatineau et des politiques municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de confier au Comité des immobilisations, de la circulation et du budget le mandat de revoir, de façon détaillée, le budget municipal.

Le mandat est :

- de préparer le budget 2007;
- de revoir l'offre de services en procédant à l'analyse de toutes les activités et programmes municipaux;
- d'analyser l'évolution de l'ensemble des revenus et dépenses au cours des dernières années;
- de demander à la Société de transport de l'Outaouais d'effectuer le même exercice et de présenter les résultats au Comité des immobilisations, de la circulation et du budget;
- de soumettre un rapport au conseil.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-414* **PARTICIPATION DE LA VILLE DE GATINEAU DANS LE CADRE DES FÊTES ET FESTIVALS POUR L'ANNÉE 2006 - 515 500 \$ EN CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES ET 485 005 \$ EN SERVICES**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, suite à l'adoption du budget 2006, a identifié la contribution financière ainsi que la contribution en services pour l'ensemble des fêtes et festivals;

CONSIDÉRANT QUE l'édition 2006 du carnaval de Gatineau, secteur d'Aylmer a été annulée et que le conseil municipal a déjà approuvé le soutien pour l'édition 2006 du Bal de Neige;

CONSIDÉRANT QUE la division des fêtes et festivals déposera ultérieurement des recommandations en ce qui à trait à l'événement Buckingham en fête;

CONSIDÉRANT QUE des protocoles d'entente, présentés en annexe, ont été négociés avec les organismes réalisateurs d'événements énonçant les termes et conditions couvrant l'implication des parties dans le cadre de la présentation de l'édition 2006 de ces fêtes et festivals;

CONSIDÉRANT QUE tous les organismes, à l'exception de Outaouais en fête et la Corporation des grands feux du Casino, sont d'accord avec le contenu de leur protocole respectif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver les contributions financières et les services ci-dessous mentionnés pour la réalisation des fêtes et festivals du calendrier 2006 :

Événements / Organismes	Contribution		Services		
	\$	Budget	\$	Description	Budget
Explosion de tulipes / Festival canadien des tulipes	30 000	71515	5 000,00	Salaires cols bleus	71526
Sous-total	30 000 \$		5 000,00 \$		
Merveilles de sable / Corporation des merveilles de sable	30 000	71516	5 000,00 1 780,00 2 960,00 917,24	Salaires cols bleus Salaires policiers Logistique, autres services Primes d'assurance	71526 71516 71516 19100
Sous-total	30 000 \$		10 657,24 \$		
Fête nationale – Secteur de Gatineau / Société nationale des Québécois de l'Outaouais	9 500	71519	1 200,00 3 580,00 6 800,00 2 645,98	Salaires cols bleus Salaires policiers Logistique, autres services Primes d'assurance	71526 71519 71519 19100
Sous-total	9 500 \$		14 225,98 \$		
Outaouais en fête / Impératif français	66 000	71519	10 000,00 15 500,00 14 810,00 4 434,67	Salaires cols bleus Salaires policiers Logistique, autres services Primes d'assurance	71526 71519 71519 19100
Sous-total	66 000 \$		44 744,67 \$		
La Grande Visite de Gatineau /	10 000	71529	2 000,00 2 000,00 421,83	Salaires cols bleus Salaires policiers Primes d'assurance	71526 71529 19100
Sous-total	10 000 \$		4 421,83 \$		
Festival jeunesse Outaouais /	27 000	71527	1 050,00 5 000,00 1 031,69 5 000,00	Salaires policiers Location, Robert-Guertin Primes d'assurance Animation	71527 01-47221 19100 71527
Sous-total	27 000 \$		12 081,69 \$		
Auto Show d'Aylmer / Corporation des voiles d'Aylmer	11 000	71529	1 000,00 700,00 493,23	Salaires cols bleus Logistique Primes d'assurance	71526 71529 19100
Sous-total	11 000 \$		2 193,23 \$		

Défilé de Noël de Gatineau / APICA	12 000	71529	500,00 2 000,00 197,42	Salaires cols bleus Salaires policiers Primes d'assurance	71526 71529 19100
Sous-total	12 000 \$			2 697,42 \$	
Rendez-vous des saveurs / Association des professionnels de métiers de bouche de l'Outaouais	---	---	1 200,00 5 200,00 503,04 12 260,00 1 300,00	Salaires cols bleus Logistique, autres services Primes d'assurance Location, gratuité Maison du Citoyen Animation	71526 71529 19100 01-41310 71529
Sous-total	0			20 463,04 \$	
Fête du Canada / CCN	---	---	1 000,00 12 980,00 590,00	Salaires cols bleus Salaires policiers Logistique	71526 71521 71521
Sous-total	0			14 570,00 \$	
Grand Rire à Gatineau / Festival d'humour le Grand Rire inc.	35 000	71541	3 500,00 2 000,00	Salaires cols bleus Salaires policiers	71526 71541
Sous-total	35 000 \$			5 500,00 \$	
Grands feux du Casino du Lac-Leamy /	85 000	71513	3 000,00 27 610,00 4 570,00 25 000,00 12 000,00 50 000,00	Salaires cols bleus Salaires policiers Salaires pompiers Logistique, autres services Primes d'assurance Animation	71526 71513 71513 71361 19100 71536
Sous-total	85 000 \$			122 180,00 \$	
Festival de montgolfières de Gatineau /	200 000	71512	76 490,00 36 900,00 17 080,00 20 000,00 30 800,00 24 000,00 21 000,00	Salaires cols bleus Salaires policiers Salaires pompiers Logistique, autres services Logistique, autres services Primes d'assurance Location	71523 71512 71512 71512 71523 71512 71512
Sous-total	200 000 \$			226 270 \$	
TOTAL	515 500 \$			485 005 \$	

Les fonds à cette fin, au montant de 485 005 \$ représentant la contribution financière de la Ville de Gatineau en services, seront pris à même les postes budgétaires identifiés au tableau ci-dessus.

Le trésorier est autorisé à émettre les chèques aux montants et noms apparaissant au tableau ci-dessus selon les termes et conditions stipulés au protocole d'entente à intervenir avec ces organismes.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les protocoles d'entente aux fins de la présente.

Le Service des finances est autorisé à inscrire ces organismes et leurs administrateurs sur la police d'assurance des organismes sans but lucratif de la Ville, pour la couverture d'assurance responsabilité civile et responsabilité des administrateurs et dirigeants et à ajouter la couverture d'assurance des biens pour Outaouais en fête, Merveilles de sable et Festival de montgolfières de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71541-971	35 000 \$	Grand Rire bleu de Gatineau contributions
71529-971	33 000 \$	Autres festivals et fêtes de quartier contributions
71527-971	27 000 \$	Festival jeunesse contributions
71519-971	75 500 \$	Fête nationale contributions
71516-971	30 000 \$	Merveilles de sable contributions
71515-971	30 000 \$	Festival des tulipes contributions
71513-971	85 000 \$	Grands feux du Casino contributions
71512-971	200 000 \$	Festival de montgolfières contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mars 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-415*

AUTORISATION - RENOUELEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC - ÉCOLE SYMMES - RUE NORTH - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - ANDRÉ LAFRAMBOISE

CONSIDÉRANT QUE l'ex-Ville d'Aylmer signait, le 21 décembre 2001, un protocole d'entente avec la Commission scolaire Western Québec pour la construction d'une nouvelle école sur la rue North;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente d'une durée de cinq ans accorde à la Ville, à sa discrétion, le droit à trois périodes de renouvellement de cinq ans :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le renouvellement du protocole d'entente aux mêmes conditions pour la période du 21 décembre 2005 au 20 décembre 2010.

Le trésorier est autorisé à émettre les chèques selon les modalités établies au protocole d'entente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71040-511 - Gestion des protocoles, location d'espaces, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mars 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-416

RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-09 - 238 018,73 \$, B-10 - 107 994,55 \$ ET B-11 - 78 875,35 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables suivantes :

- numéro B-09 d'un montant total de 238 018,73 \$ pour la période du 25 février au 3 mars 2006;
- numéro B-10 d'un montant total de 107 994,55 \$ pour la période du 4 au 13 mars 2006;
- numéro B-11 d'un montant total de 78 875,35 \$ pour la période du 14 au 20 mars 2006.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-417

SOUSSION 2006 SP 011 - MARC CLÉROUX RÉNOVATION INC. - RÉAMÉNAGEMENT DU POSTE DE POLICE DANS LE SECTEUR DE BUCKINGHAM - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - 179 439 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Marc Cléroux Construction inc., 50-C, boulevard Saint-Raymond, suite 206, Gatineau, Québec, J8Y 1R7, pour le réaménagement du poste de police dans le secteur de Buckingham, pour un montant total de 179 439 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 30 janvier 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-60014-001-51073	68 519 \$	Aménagement poste de police aménagement
06-10002-030-51074	100 000 \$	Aménagement des locaux fusion C S police – sect. Buckingham/ Masson-Angers
04-13493	10 920 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
99600-692	68 519 \$		Coûts de transition // équip. non- capitalisable
03-10110		68 519 \$	Dépense immobilisable financée par activité fin. // C S police – sect. Buckingham/Masson-Angers

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-418

SOUSSION 2006 SP 044 - CONSTRUCTION LAFARGE QUÉBEC LTÉE - AMÉNAGEMENT DE JEUX D'EAU, PHASE II - PARC JEAN-DALLAIRE - SERVICE D'INGÉNIERIE - APPROXIMATIVEMENT 94 424,02 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Construction Lafarge Québec Ltée, 636, chemin Klock, Gatineau, Québec, J9J 3G9, pour les travaux d'aménagement de jeux d'eau, phase II au parc Jean-Dallaire, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission pour un total approximatif de 94 424,02 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 22 février 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-40035-003-51075	88 677,72 \$	Travaux d'immobilisations - district de Hull parc Jean-Dallaire - bonifier
04-13493	5 746,30 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-419

SOUSSION 2006 SP 038 - CIMA+ - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RÉFECTION DES RUES DANS LES SECTEURS DE GATINEAU, DE MASSON-ANGERS ET DE BUCKINGHAM - SERVICE D'INGÉNIERIE - 235 973,79 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme CIMA+, 420, boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis et la surveillance avec résidence pour le projet « Réfection des rues dans les secteurs de Gatineau, de Masson-Angers et de Buckingham » au montant total de 235 973,79 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 14 février 2006, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout, conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CM-2005-968.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-60003-003-51076	221 613,29 \$	Honoraires professionnels - génie h.p. réseau routier
04-13493	14 360,50 \$	TPS à recevoir ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
18-60003-005	23 000 \$		Honoraires professionnels - génie // h.p, eaux de ruissellement
18-60003-002	100 000 \$		Honoraires professionnels - génie // h.p. égout
18-60003-001	100 000 \$		Honoraires professionnels - génie // h.p. aqueduc
18-60003-003		223 000 \$	Honoraires professionnels - génie // h.p. réseau routier

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-420

SOUSSION 2006 SP 022 - LES ENTREPRISES J. CHABOT INC. - RÉFECTION DE LA TOITURE AU CENTRE EDGAR-CHÉNIER - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - 71 200,48 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Entreprises J. Chabot inc., 2991, boulevard de la Colline, Saint-Émile, Québec, G3E 1H3, pour la réfection de la toiture au centre Edgar-Chénier, pour un montant total de 71 200,48 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 27 février 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30305-002-51077	66 867,48 \$	Réfection de toiture maison du tourisme et autres centre Edgar-Chénier
04-13493	4 333,00 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-421

SOUSSION 2006 SI 066 - TIRECRAFT COMMERCIAL - ACHAT DE PNEUS POUR CHARGEUR SUR ROUES - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 37 700,21 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Tirecraft Commercial, 140-A, rue d'Edmonton, Gatineau, Québec, J8Y 3S6, pour la fourniture et l'installation de pneus remplis de mousse pour un chargeur sur roues, pour un montant de 37 700,21 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 21 février 2006, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
49810-647	35 405,91 \$	Environnement - atelier mécanique pneus
04-13493	2 294,30 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-422

SOUSSION 2006 SP 001 - PAVAGE INTER CITÉ (130247 CANADA INC.) - PAVAGE ET ÉCLAIRAGE DES NOUVELLES RUES - VILLAGE TECUMSEH - SERVICE D'INGÉNIERIE - APPROXIMATIVEMENT 256 735,80 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - LUC ANGERS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Pavage Inter-Cité (130247 Canada inc.), 485, rue de Vernon, Gatineau Québec, J9J 3K4, pour les travaux de pavage et éclairage des nouvelles rues - Village Tecumseh, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission, pour un total approximatif de 256 735,80 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 7 mars 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30102-005-51078	49 691,50 \$	Pavage des nouvelles rues – Village Tecumseh bordures
06-30102-004-51079	3 645,84 \$	Pavage des nouvelles rues – Village Tecumseh réfection de tourbe
06-30102-003-51080	75 525,68 \$	Pavage des nouvelles rues – Village Tecumseh éclairage de rue
06-30102-002-51081	76 924,60 \$	Pavage des nouvelles rues – Village Tecumseh pavage - autres
06-30102-001-51082	35 324,18 \$	Pavage des nouvelles rues – Village Tecumseh pavage - couche d'usure
04-13493	15 624,00 \$	TPS à recevoir ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30102-004	3 291,50 \$		Pavage des nouvelles rues – Village Tecumseh // réfection de tourbe
06-30102-001	15 374,60 \$		Pavage des nouvelles rues – Village Tecumseh // pavage - couche d'usure
06-30102-005		3 291,50 \$	Pavage des nouvelles rues – Village Tecumseh // bordures
06-30102-002		15 374,60 \$	Pavage des nouvelles rues – Village Tecumseh // pavage - autres

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-423

AUTORISER L'AJUSTEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS ET LE COÛT EXCÉDENTAIRE DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DE L'AXE MCCONNELL-LARAMÉE ENTRE LE BOULEVARD SAINT-LAURENT ET LA PROMENADE DU LAC-DES-FÉES - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2004-397 adoptée le 20 avril 2004, acceptait les conditions soumises par le ministère des Transports du Québec et recommandait de signer le protocole d'entente pour le projet de construction de l'axe McConnell-Laramée entre le boulevard Saint-Laurent et la promenade du Lac-des-Fées;

CONSIDÉRANT QUE les obligations de la Ville de Gatineau, conformément aux termes du protocole d'entente, sont de participer financièrement pour un montant approximatif de 2 075 000 \$ incluant les travaux et les honoraires professionnels;

CONSIDÉRANT QUE les obligations de la Ville, conformément aux termes du protocole d'entente, sont d'assumer les coûts réels des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'ingénierie recommande un montant de 220 455,66 \$ incluant les taxes représentant le coût excédentaire des travaux ainsi que l'ajustement des honoraires professionnels du projet de construction de l'axe McConnell-Laramée entre le boulevard Saint-Laurent et la promenade du Lac-des-Fées :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'ajustement des honoraires professionnels et le coût excédentaire des travaux pour un montant additionnel de 220 455,66 \$ incluant les taxes se reportant au projet de construction de l'axe McConnell-Laramée entre le boulevard Saint-Laurent et la promenade du Lac-des-Fées, et ce, conformément aux termes du protocole d'entente intervenu entre la Ville et le ministère des Transports du Québec.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-40017-002-51083	25 367,94 \$	Honoraires professionnels travaux d'ingénierie honoraires professionnels - aqueduc
06-30139-004-51084	181 671,59 \$	Réseaux d'aqueduc et d'égout – bassin - station pom égout - rue Laramée
04-13493	13 416,13 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30139-003	181 671,60 \$		Réseaux d'aqueduc et d'égout – bassin - station pom // réfection réseaux d'égout
06-30139-004		181 671,60 \$	Réseaux d'aqueduc et d'égout – bassin - station pom // égout - rue Laramée

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-424

AUTORISER L'OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME TECSULT POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES SUR LES RUES DE LORIMIER ET SAINT-JEAN-BOSCO - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection des infrastructures d'égout et d'aqueduc sont prévus dans le secteur des rues De Lorimier et Saint-Jean-Bosco dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2003;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection projetés nécessiteront l'utilisation de terrains appartenant à la Commission de la capitale nationale et qu'à cet égard, une étude environnementale conforme aux exigences de la Commission de la capitale nationale de même que l'approbation de la Commission de la capitale nationale sont requises;

CONSIDÉRANT QU'un mandat de services professionnels doit être octroyé pour la réalisation d'une étude environnementale selon les exigences de la Commission de la capitale nationale;

CONSIDÉRANT QUE la firme Tecsumt a soumis une offre de services professionnels pour la réalisation d'une étude environnementale telle que demandée par la Commission de la capitale nationale :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la firme Tecsumt à procéder à la réalisation de l'étude environnementale selon les exigences de la Commission de la capitale nationale, le tout pour un montant maximum d'honoraires de 24 500 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-50003-016-51085	23 009,02 \$	Honoraires professionnels - 2005 ing 03 40 étude secteurs De Lorimier et Saint-Jean-Bosco
04-13493	1 490,98 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11-50003-011	23 009,02 \$		Honoraires professionnels - 2005 ing 03 40 // travaux ponctuels égout
11-50003-016		23 009,02 \$	Honoraires professionnels - 2005 ing 03 40 // étude secteurs De Lorimier et Saint-Jean-Bosco

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-425*

**ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET
RÉSIDENTIEL LES VIEUX-MOULINS, PHASE 2B - DISTRICT ÉLECTORAL DE
DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 2869-4289 Québec inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux et à la construction de la rue portant le numéro de lot 2016-1-111 étant la phase 2B du projet Les Vieux-Moulins;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie 2869-4289 Québec inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet Les Vieux-Moulins, phase 2B :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville et la compagnie 2869-4289 Québec inc. concernant le développement domiciliaire Les Vieux-Moulins, phase 2B, sur le lot mentionné ci-dessus et montré au plan préparé par Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre, le 25 janvier 2006, dossier 77028, minute 37904 S;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie 2869-4289 Québec inc., pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux et la rue dans le projet;
- d'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme GENIVAR;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme GENIVAR et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Fondex-Shermont pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;

- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service d'ingénierie;
- d'exiger que la compagnie cède à la Ville, à titre gratuit, la rue, ainsi que les services municipaux, passage piétonnier et les servitudes requises dans cette phase du projet.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente ainsi que le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat de la rue et passage piétonnier faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront au plan final qui sera déposé au Bureau de la publicité des droits.

Le trésorier est autorisé à rembourser sur présentation des pièces produites par le Service d'ingénierie, la quote-part de la Ville reliée à l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques dans le projet, le tout sujet à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 347-2006 prévu à cette fin, et ce, jusqu'à concurrence de 170 000 \$.

Les fonds à cette fin, au montant de 170 000 \$, seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Règlement 347-2006	170 000 \$	Quote-part – Enfouissement des réseaux d'utilités publiques – Projet Les Vieux-Moulins, phase 2B

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mars 2006 conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 347-2006 par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-426*

AUTORISATION - SIGNATURE D'UNE ENTENTE ET APPROBATION D'UNE REQUÊTE POUR LA DESSERTE EN SERVICES MUNICIPAUX - PROJET LES JARDINS DU SOUVENIR - BOULEVARD FOURNIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la corporation Les Jardins du Souvenir a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation d'un réseau d'égout sanitaire sur le boulevard Fournier afin de desservir les bâtiments situés au 75, boulevard Fournier;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la corporation Les Jardins du Souvenir afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux pour desservir les bâtiments situés au 75, boulevard Fournier :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville et la corporation Les Jardins du Souvenir concernant la construction des services municipaux requis pour desservir les bâtiments situés au 75, boulevard Fournier, sur le lot numéro 1 622 314;
- de ratifier la requête présentée par cette compagnie pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leur amendements), le réseau d'égout sanitaire requis pour desservir les bâtiments situés au 75, boulevard Fournier;

- d'autoriser cette corporation à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par les experts-conseils GENIVAR;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'attester que le réseau d'égout en place est apte à desservir le projet mentionné ci-dessus et est conforme aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'entériner la demande de la corporation visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités au cabinet des experts-conseils susmentionnés et que la dépense en découlant soit assumée par la corporation;
- d'accepter la recommandation de la corporation précitée à l'effet de retenir les services de la firme Fondex-Shermont pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette corporation;
- d'exiger que la corporation cède à la Ville, à titre gratuit, les services municipaux et les servitudes requises pour leur entretien pour ce projet.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente faisant l'objet de la présente ainsi que le contrat relatif à la cession des servitudes requises pour ce projet.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-427*

RÈGLEMENT NUMÉRO 336-2006 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 6 000 000 \$ POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE RÉFECTION À LA SECTION EST DU PONT BRADY ET RÉALISER DES TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES À LA STRUCTURE SUR LEDIT PONT AINSI QUE POUR RETENIR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'EXPERTS-CONSEILS - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 336-2006 autorisant une dépense et un emprunt de 6 000 000 \$ pour effectuer des travaux de réfection à la section est du pont Brady et réaliser des travaux complémentaires à la structure sur ledit pont ainsi que pour retenir les services professionnels d'experts-conseils.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-428* **RÈGLEMENT NUMÉRO 342-2006 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 14 740 000 \$ POUR PAYER LES HONORAIRES PROFESSIONNELS ET POUR ACQUÉRIR LES ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES RELIÉS AU PROJET D'AMÉLIORATIONS DE L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE DU SECTEUR D'AYLMER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 342-2006 autorisant une dépense et un emprunt de 14 740 000 \$ pour payer les honoraires professionnels et pour acquérir les équipements nécessaires reliés au projet d'améliorations de l'usine de traitement d'eau potable du secteur d'Aylmer.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-429* **RÈGLEMENT NUMÉRO 343-2006 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 050 000 \$ POUR PAYER LES HONORAIRES PROFESSIONNELS ET LES ÉQUIPEMENTS RELATIFS AU PROJET DE REMPLACEMENT DES ORDINATEURS ET DES SYSTÈMES DE CONTRÔLE DE PROCÉDÉ POUR LES USINES DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE ET DES EAUX USÉES, PHASE II**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 343-2006 autorisant une dépense et un emprunt de 1 050 000 \$ pour payer les honoraires professionnels et les équipements relatifs au projet de remplacement des ordinateurs et des systèmes de contrôle de procédé pour les usines de traitement d'eau potable et des eaux usées, phase II.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-430* **RÈGLEMENT NUMÉRO 347-2006 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 170 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DEVANT DESSERVIR LE PROJET LES VIEUX-MOULINS, PHASE 2B - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 347-2006 autorisant une dépense et un emprunt de 170 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques devant desservir le projet Les Vieux-Moulins, phase 2B.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-431

SOUSSION 2006 SP 010 - HARLEY-DAVIDSON DE L'OUTAOUAIS - ACHAT DE QUATRE MOTOCYCLETTES À USAGE POLICIER - SERVICE DE POLICE - 114 585,61 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge à la firme Harley-Davidson de l'Outaouais, 22, boulevard du Mont-Bleu, Gatineau, Québec, J8Z 1J1, le contrat pour la fourniture de quatre motocyclettes à usage policier, au montant total de 114 585,61 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée en date du 9 février 2006, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-60002-002-51086	107 612,35 \$	Véhicules - contrôle limite de vitesse 4 motos
04-13493	6 973,26 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
21420-692	107 612,35 \$		Contrôle des limites de vitesse // équip. non-capitalisable
03-10110		107 612,35 \$	Dépense immobilisable financée par activité fin. // 4 motos

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-432

SOUSSION 2006 SP 025 - H.Q. DISTRIBUTION INC. - ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE DÉSINCARCÉRATION - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - 39 831,94 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge à la firme H.Q. Distribution inc., 3551, boulevard St-Charles, no 551, Kirkland, Québec, H9H 3C4, le contrat pour la fourniture d'équipements de désincarcération, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée en date du 20 février 2006, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-50012-007-51087	37 407,91 \$	Achat véhicules - Travaux publics - suite règl 265 divers équipements
04-13493	2 424,03 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-433*

RÉSILIATION DU BAIL - 199, RUE MONTCALM - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN

CONSIDÉRANT QUE la location du 199, rue Montcalm à 1292367 Ontario inc. autorisée par la résolution numéro CM-2005-832 en date du 11 octobre 2005 prévoit que, suite à un avis de défaut de dix jours, le bail est résilié et la Ville de Gatineau peut pénétrer dans les lieux et en reprendre possession;

CONSIDÉRANT QUE le locataire est en défaut de verser le dépôt de garantie exigée au bail, de déposer à la Ville l'attestation d'assurance et de payer le loyer des mois de janvier, février et mars 2006 et qu'un avis formel a été envoyé par le Service des affaires juridiques le 6 mars 2006;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun que la Ville agisse dans les meilleurs délais pour protéger ses intérêts et récupérer les sommes dues :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- de résilier le bail de location consenti à 1292367 Ontario inc., lequel a été autorisé par la résolution numéro CM-2005-832 et de reprendre possession des lieux immédiatement;
- de conserver le versement de 43 063,34 \$ versé avec l'offre de location en paiement des sommes dues en vertu de l'ancien bail de location avec 3142698 Canada inc.;
- de mandater le Service des affaires juridiques pour tenter les recours jugés nécessaires pour préserver tous les droits de la Ville;
- de mandater le Service d'évaluation et des transactions immobilières pour procéder à un appel de propositions pour le 199, rue Montcalm dans les meilleurs délais aux conditions de l'appel d'offres du 19 août 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-434*

RENOUVELLEMENT DU BAIL - MONSIEUR RONALD SABOURIN - MINI-PUTT DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - LUC ANGERS

CONSIDÉRANT QUE le bail entre la Ville de Gatineau et monsieur Ronald Sabourin pour le terrain du Mini-Putt du secteur de Gatineau vient à échéance le 1^{er} avril 2006 et qu'un privilège de renouvellement est prévu au bail en vigueur pour deux périodes de 60 mois à compter du 1^{er} avril 2006;

CONSIDÉRANT QUE le locataire a signifié son intention de renouveler le bail conformément aux conditions applicables et qu'il a fourni les documents attestant qu'il a effectué les ajouts et travaux exigés en vertu du bail existant lui donnant droit au renouvellement de 60 mois :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- de renouveler pour un terme de cinq ans, à compter du 1^{er} avril 2006, le bail entre la Ville et monsieur Ronald Sabourin, adopté par la résolution numéro CE-2000-895 et modifié par les résolutions numéros CE-2001-542 et CE-2001-584 de l'ex-Ville de Gatineau modifiant les limites du terrain utilisable et les responsabilités d'entretien du locataire;
- de fixer le loyer du bail pour le prochain terme de 60 mois (article 4.1) à compter du 1^{er} avril 2006 selon l'augmentation de l'indice des prix à la consommation entre le 1^{er} avril 2000 et le 1^{er} avril 2006;
- de modifier la compensation annuelle pour l'utilisation du stationnement du Mini-Putt par les usagers du parc des Draveurs dans les mêmes proportions que celles du loyer payable en argent.

En 2005, la compensation annuelle pour l'utilisation du stationnement était de 2 721,75 \$ et le loyer annuel payable en argent était de 7 620,90 \$.

L'acceptation de la présente par le locataire est requise avant le 1^{er} avril 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-435*

VENTE DU LOT NUMÉRO 1 090 070 - MODIFICATION DES CONDITIONS - MONSIEUR JEAN-LUC JOLIVETTE – MODIFICATION ET ABROGATION DE RÉSOLUTIONS - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - LOUISE POIRIER

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2003-1125 adoptée le 14 octobre 2003, a accepté de vendre à messieurs Yvon Sicard et Jean-Luc Jolivette le lot numéro 1 090 070 au prix de 100 000 \$ en leur accordant 120 jours pour faire l'examen des lieux;

CONSIDÉRANT QUE l'acheteur a soumis dans le délai copie d'un rapport de la firme Fondex faisant état de la présence de remblai sur le site ainsi qu'une estimation du coût additionnel des fondations en raison de ce défaut au montant de 42 800 \$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2004-565 adoptée le 1^{er} juin 2004, a modifié sa résolution numéro CM-2003-1125 dans le but de réduire, le cas échéant, le prix de vente d'un montant correspondant au coût additionnel des fondations jusqu'à concurrence de 26 800 \$ et de fixer un délai à la signature du contrat, soit au plus tard le 1^{er} juillet 2004;

CONSIDÉRANT QUE les recherches de titres de la propriété de la Ville de Gatineau, effectuées par le notaire, ont dénoté une incohérence quant aux tenants et aboutissants;

CONSIDÉRANT QUE pour céder un titre clair, une requête en reconnaissance judiciaire du droit de propriété acquis par prescription a été présentée à la Cour supérieure et un jugement a été rendu le 21 novembre 2005;

CONSIDÉRANT QUE le jugement a été publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Hull le 17 janvier 2006 sous le numéro 12 995 692;

CONSIDÉRANT QUE M^e Roger Gosselin, notaire, a présenté un projet de contrat et celui-ci rencontre les exigences de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le délai imparti en vertu de la résolution numéro CM-2004-565 est expiré et qu'il y a lieu de fixer un nouveau délai;

CONSIDÉRANT QU'une seule personne se portera acquéreur de l'immeuble contrairement à ce qui est stipulé à la proposition initiale;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les résolutions précitées :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2003-1378 et abroge sa résolution numéro CE-2004-786 et recommande au conseil de modifier sa résolution numéro CM-2003-1125 et d'abroger sa résolution numéro CM-2004-565 comme suit :

1^o Par la suppression, au premier alinéa du dispositif, des mots « messieurs Yvon Sicard et ».

2^o Par le remplacement de l'article 1 du dispositif, par le suivant :

1. Un prix de 100 000 \$ excluant les taxes pour une superficie de 3 313,64 m². L'acte de vente devra prévoir un solde de 26 800 \$ payable avant le 365^e jour de la date de signature du contrat. Toutefois, ce solde sera réduit du coût additionnel relié à la construction des fondations sur réception d'un rapport d'un expert reconnu en fondation établissant les travaux additionnels jusqu'à concurrence du solde de prix de vente et acceptable par la Ville.

3^o Par le remplacement de l'article 2 du dispositif, par le suivant :

2. L'obligation de construire un édifice de 500 m² destiné au commerce dans un délai de douze mois de la date de signature du contrat et le dépôt de 10 000 \$ pour en garantir la réalisation.

4^o Par l'ajout, à la suite de l'article 2 du dispositif, de l'article suivant :

3. La signature de l'acte au plus tard le premier mai 2006.

De plus, ce comité recommande au conseil :

- 1^o de verser une commission de 3 450,75 \$, incluant les taxes, à Royal LePage, Vallée de l'Outaouais et de puiser cette somme à même le produit de la disposition;
- 2^o d'autoriser le trésorier à payer à M^e Roger Gosselin, notaire sur présentation de pièces justificatives, ses honoraires professionnels au montant de 2 646,74 \$ incluant les taxes, pour les services rendus dans le cadre de l'obtention d'un jugement en reconnaissance du droit de propriété et de puiser cette somme à même le produit de la disposition;
- 3^o d'accepter le contrat de vente préparé par M^e Roger Gosselin, notaire.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de vente préparé par M^e Roger Gosselin, notaire, portant le numéro R6-6448 et reçu au Service du greffe le 6 février 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
62910-412	2 485,67 \$	Transactions immobilières services juridiques
62910-419	3 240,75 \$	Transactions immobilières autres prof./adm.
04-13493	371,07 \$	TPS à recevoir ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
01-74210	5 726,42 \$		Disposition actifs - propriétés // autres prof./adm.
62910-419		3 240,75 \$	Transactions immobilières // autres prof./adm.
62910-412		2 485,67 \$	Transactions immobilières // services juridiques

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mars 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-436

SUBVENTION DE 100 \$ - SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER - DIVISION OUTAOUAIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de la Société canadienne du cancer – Division Outaouais à l'attention de madame Terrie Lemieux, 109, rue du Dôme, Gatineau, Québec, J8Z 2Z9, à titre de subvention dans le cadre d'une activité qui aura lieu le 8 avril 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	100 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-437

SUBVENTION DE 600 \$ - LES CHEVALIERS DE COLOMB NOTRE-DAME DU ST-ROSAIRE CONSEIL 12112 - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - LUC ANGERS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb Notre-Dame du St-Rosaire conseil 12112 à l'attention de monsieur Mario Francoeur, 5, rue Saint-Arthur, Gatineau, Québec, J8T 3C2, à titre de subvention pour l'organisation d'activités prévues en 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11411-972	600 \$	Luc Angers - des Promenades subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-438

PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE AU PROFIT DE LA FONDATION CARREFOUR DE LA MISÉRICORDE - 12 JUIN 2006 - 215 \$ ET SUBVENTION DE 50 \$ DE MESSIEURS LES CONSEILLERS SIMON RACINE ET JOSEPH DE SYLVA**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Denis Tassé, Richard Côté, Aurèle Desjardins et Joseph De Sylva à participer à une activité organisée au profit de la Fondation Carrefour de la Miséricorde le 12 juin 2006.

De plus, ce comité autorise messieurs les conseillers Simon Racine et Joseph De Sylva à subventionner cette activité pour un montant de 50 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 265 \$ à l'ordre de la Fondation Carrefour de la Miséricorde, 355, rue Laviolette, Gatineau, Québec, J8P 5Z1, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11413-972	60 \$	Richard Côté - de Bellevue subventions
11410-972	60 \$	Denis Tassé - des Riverains subventions
11409-972	25 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11412-972	60 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11414-972	60 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-439

SUBVENTION DE 450 \$ - COLLÈGE DE L'OUTAOUAIS - ÉQUIPE DE FOOTBALL LES GRIFFONS - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 450 \$ à l'ordre du Collège de l'Outaouais à l'attention de monsieur Alexandre Mathieu, 333, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Y 6M4, à titre de subvention pour l'équipe de football Les Griffons.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11406-972	200 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11404-972	200 \$	Alain Pilon - de Val-Tétreau subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-440

PARTICIPATION DE MESSIEURS LES CONSEILLERS ALAIN RIEL, ALAIN PILON ET DENIS TASSÉ À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LE REGROUPEMENT DES GENS D'AFFAIRES DE LA CAPITALE NATIONALE – 8 AVRIL 2006 - 481,50 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Alain Riel, Alain Pilon et Denis Tassé à participer à une activité organisée par le Regroupement des gens d'affaires de la Capitale nationale qui aura lieu le 8 avril 2006.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 481,50 \$ à l'ordre du Regroupement des gens d'affaires de la Capitale nationale, 101-1173, chemin Cyrville, Ottawa, Ontario, K1J 7S6, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11410-972	150,00 \$	Denis Tassé - des Riverains subventions
11404-972	150,00 \$	Alain Pilon - de Val-Tétreau subventions
11403-972	150,00 \$	Alain Riel - de Deschênes subventions
04-13493	31,50 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-441

SUBVENTION DE 100 \$ - LES CHEVALIERS DE COLOMB CONSEIL 10114 DE STE-ROSE-DE-LIMA - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb conseil 10114 de Ste-Rose-de-Lima à l'attention de monsieur André Lachapelle, trésorier, 4-220, boulevard de l'Hôpital, Gatineau, Québec, J8T 8J6, à titre de subvention pour l'organisation du souper de doré annuel qui aura lieu le 1^{er} avril 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11415-972	100 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-442

SUBVENTION DE 200 \$ - ÉCOLE LA SABLONNIÈRE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de l'école La Sablonnière à l'attention de monsieur Jacques Cyr, président du conseil d'établissement, 143, rue des Sables, Gatineau, Québec, J8P 7G6, à titre de subvention pour l'organisation d'une fête pour souligner le 25^e anniversaire de l'école.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11415-972	200 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-443

SUBVENTION DE 1 400 \$ - ÉCOLE DE L'ODYSSÉE - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 400 \$ à l'ordre de l'école de l'Odyssee à l'attention de monsieur Jean Bouchard, directeur, 179, boulevard Saint-René Ouest, Gatineau, Québec, J8P 2V5, à titre de subvention pour le B.B.Q. annuel (400 \$) et pour le programme de revitalisation de la cour d'école (1 000 \$).

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11413-972	1 400 \$	Richard Côté - de Bellevue subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-444*

MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2005-1698 - APPROUVER L'ANNEXE « PARTAGE DES RESPONSABILITÉS ENTRE LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC ET LA VILLE DE GATINEAU - EMBELLISSEMENT DE LA STRUCTURE DU PONT FERROVIAIRE AU-DESSUS DU BOULEVARD SAINT-LAURENT » - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2005-997 adoptée le 6 décembre 2005, approuvait le concept d'embellissement de la structure ferroviaire et l'entente entre la Ville de Gatineau et le ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec demande à la Ville de modifier la résolution numéro CM-2005-997 afin de remplacer l'entente par l'annexe ci-jointe;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau protocole fait en sorte de conserver intégralement le concept d'embellissement, le financement approuvés et mandate toujours le Service d'urbanisme à réaliser le projet :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2005-1698 et recommande au conseil de modifier sa résolution numéro CM-2005-997 pour remplacer le paragraphe relatif à l'approbation du projet d'entente avec le ministère des Transports du Québec par le document intitulé « Annexe - Partage des responsabilités et des coûts concernant l'amélioration de l'apparence de la structure ferroviaire du boulevard Saint-Laurent sur le territoire ville de Gatineau » du ministère des Transports du Québec.

De plus, ce comité recommande au conseil de supprimer le paragraphe suivant :

« Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente aux fins de la présente ».

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

Monsieur le conseiller Joseph De Sylva quitte son siège.

CE-2006-445

PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR CLAUDE VAILLANCOURT AU POSTE DE SERGENT DE GENDARMERIE, DIVISION DE LA GENDARMERIE, SECTION PATROUILLE, SERVICE DE POLICE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de sergent de gendarmerie, division de la gendarmerie, section patrouille au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Claude Vaillancourt au poste de sergent de gendarmerie, division de la gendarmerie, section patrouille au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

M. Vaillancourt est assujetti à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Vaillancourt sera celui de sergent selon la convention collective des policiers de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 – Service de police – Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-446

ENGAGEMENT DE MONSIEUR ÉTIENNE CYR ET ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR PAUL BARBEAU AU POSTE D'ÉLECTRICIEN C, SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler deux postes d'électricien C au Service de la gestion des édifices et de l'électricité, Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement de monsieur Étienne Cyr et l'engagement à l'essai de monsieur Paul Barbeau au poste d'électricien C au Service de la gestion des édifices et de l'électricité, Module des travaux publics et de l'environnement.

Monsieur Paul Barbeau est assujetti à une période d'essai de 60 jours travaillés et la date d'entrée en fonction de MM. Cyr et Barbeau sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de MM. Cyr et Barbeau sera établi à la classe 9 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31410-114 – Éclairage des rues – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-447

MUTATION À L'ESSAI DE MADAME JOANNE BRÛLÉ-JOHNSTON AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF - CAISSE, CENTRE DE SERVICES D'AYLMER, SECTEUR DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis administratif – caisse au Centre de services d'Aylmer, secteur des finances, (poste numéro 069 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai de madame Joanne Brûlé-Johnston au poste de commis administratif – caisse au Centre de services d'Aylmer, secteur des finances.

Mme Brûlé-Johnston est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Cette mutation est conditionnelle à ce que la période d'essai de six mois de madame Céline Philion, secrétaire au Centre de services de Hull, Service d'urbanisme prévue le 2 mai 2006 soit complétée.

Le salaire de Mme Brûlé-Johnston sera celui de la classe 05, 5^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13210-112 – Centre de services d'Aylmer – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mars 2006.

Adoptée

Monsieur le conseiller Joseph De Sylva reprend son siège.

CE-2006-448

PERMANENCE DE TROIS EMPLOYÉS - DIVERS SERVICES

CONSIDÉRANT QUE les employés mentionnés ci-après ont ou auront complété leur période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de ces employés aux postes et aux dates mentionnés ci- après :

NOM DE L'EMPLOYÉ	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE	RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF	PÉRIODE D'ESSAI
Jacinthe Charron Commis technique	4 juillet 2005	4 avril 2006	CE-2005-944 8 juin 2005	9 mois
France Bouchard Technicien spécialisé	1 ^{er} janvier 2006	1 ^{er} avril 2006	CE-2005-1773 14 décembre 2005	3 mois
Serge Martin Opérateur B	16 janvier 2006	6 mars 2006	CE-2006-42 11 janvier 2006	30 jours travaillés

Adoptée

CE-2006-449

PERMANENCE DE QUATRE EMPLOYÉS, SERVICE DE POLICE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE les employés mentionnés ci-après ont complété leur période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de ces employés aux postes et aux dates mentionnés ci- après :

NOM DE L'EMPLOYÉ	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE	RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF	PÉRIODE D'ESSAI
Rock Legault Sergent-détective	9 janvier 2005	9 janvier 2006	CE-2005-352 9 mars 2005	12 mois
Yannick Bélisle Sergent	9 janvier 2005	9 janvier 2006	CE-2005-355 9 mars 2005	12 mois
Renée Lepage Sergent-détective	9 janvier 2005	9 janvier 2006	CE-2005-358 9 mars 2005	12 mois
Benôit Gauthier Agent-patrouilleur	19 mai 2005	19 novembre 2005	CE-2005-782 18 mai 2005	12 mois *

* Une période de six mois de services continus a été retranchée de la période d'essai initiale de 12 mois.

Adoptée

CE-2006-450

DÉMISSION DE MONSIEUR MARC BÉDARD, DÉLÉGUÉ COMMERCIAL CONTRACTUEL, BUREAU TOURISME OUTAOUAIS, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc Bédard occupant les fonctions de délégué commercial contractuel au bureau Tourisme Outaouais, Module de l'aménagement et du développement du territoire a déposé sa démission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité prend acte de la démission de monsieur Marc Bédard au poste de délégué commercial contractuel au bureau Tourisme Outaouais, Module de l'aménagement et du développement du territoire, et ce, à compter du 7 avril 2006.

Le trésorier est autorisé à payer à monsieur Marc Bédard les montants qui lui sont dus. Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier monsieur Marc Bédard pour ses années de services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-451

RETRAITE DE MADAME PAULINE ST-PIERRE, TECHNICIENNE, SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES, DIVISION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DES LETTRES, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS – 1^{ER} JUILLET 2006

CONSIDÉRANT QUE madame Pauline St-Pierre, technicienne au Service des arts, de la culture et des lettres, division de la bibliothèque et des lettres, Module de la culture et des loisirs, a confirmé qu'elle prendra sa retraite le 1^{er} juillet 2006;

CONSIDÉRANT QUE cette employée aura complété 32 ans et 7 mois de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser à madame Pauline St-Pierre les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite prévue le 1^{er} juillet 2006, et ce, conformément à la convention collective en vigueur.

De plus, ce comité autorise Mme St-Pierre à utiliser les journées de vacances, maladie et autres congés accumulés à son dossier avant la date effective de sa retraite.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à Mme St-Pierre leurs plus sincères remerciements pour ses années de services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-452*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des discussions tenues lors de la réunion de planification budgétaire des 18, 19 et 20 novembre 2005, la création d'un poste syndiqué au Service des ressources humaines a été retenue;

CONSIDÉRANT QUE le budget 2006 de la Ville de Gatineau prévoit cette création de poste;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter des modifications à la structure organisationnelle du Service des ressources humaines afin d'en améliorer l'efficacité;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines et le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. ont eu des discussions afin de régulariser la situation concernant le poste de technicien / Santé et Sécurité :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil les modifications suivantes à la structure organisationnelle du Service des ressources humaines :

Suite à la signature d'une lettre d'entente entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc., madame Marie-Reine Lambert occupera le poste de technicien / Santé et Sécurité.

Création d'un poste syndiqué cols blancs :

Technicien en rémunération

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-112 – Service des ressources humaines – Réguliers – Cols blancs.

De plus, le Service des ressources humaines est autorisé à transférer le poste de conseiller en ressources humaines détenu par madame Annie Tourangeau ainsi que le poste de commis spécialisé détenu par madame Julie Chénard et le poste de conseiller en ressources humaines (poste vacant) sous la gouverne du chef de section du développement organisationnel.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service des ressources humaines.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mars 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif